



Sucession suite au décès de mon arrière grand mère

Par **Ptitzig**, le **06/08/2015** à **23:32**

bonjour ,

Ma grand mère est décédée il y a un an et mon grand père bien avant elle . Elle avait trois fils deux sont décédés avant elle . Ses deux fils décédés avait l un un fils et le deuxième deux filles . Qui deviennent alors héritiers directs .

La partage des biens a été fait devant notaire tout s est dans l ensemble bien passé . C est par la suite que cela s est compliqué

- que dit la loi sur les meubles ? Les meubles ont été divisé en 4 (un fils vivant , le fils d un des fils de ma grand mère et les deux filles du troisième fils de ma grand mère) . Ne devait il pas y avoir un partage seulement en 3 parts égales ?(le testament ne stipule rien)

- suite au partage des biens immeubles un compteur électrique à du être installé afin de séparer les deux maisons . Les maisons étant collées un seul compteur électrique était mis . Mes tantes nous réclament à présent le partage des frais de cette installation du compteur électrique mis dans leur appartement dont elles ont hérité. Quand est il réellement ?

Merci de vos réponses